

COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2019

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil dix neuf, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatre décembre, s'est réuni sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire.**

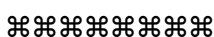
Présents : M. Henri GUÉMENE – M. Ludovic GUITTON – Thierry AUTRAN – M. Dominique LOYER – M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – M. Yannick LECARS – M. Fabrice DEPEIGE – Marie Thérèse LE RAY – Mme Sybille DE LA BOUILLERIE – Mme Jocelyne PIQUET – Mme Marie Thérèse CAUDARD

Absents : M. Alain DUBOIS – M. Paul BROHAN

Pouvoirs : M. Alain DUBOIS à Mme Jocelyne PIQUET

M. Paul BROHAN à M. Cyril GUEHO

Secrétaire de Séance : M. Fabrice DEPEIGE



Le compte rendu du procès verbal du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2019_12_01_ FINANCES : TARIFS COMMUNAUX

Comme chaque année, il convient de fixer les divers tarifs communaux pour l'année 2020. Lors de la réunion d'adjoints du 2 décembre dernier, il est proposé de garder les montants à l'identique.

TARIFS DIVERS COMMUNAUX

Désignation (les montants sont TTC)	2020
Tarif Photocopies A4	0.25 €
Tarif Photocopies document administratif	0.18 €
Tarif Photocopies A4 R/V	0.35 €
Tarif Photocopies A3	0.35 €
Tarif Photocopies A3 R/V	0.55 €
Corde de bois Tout Venant à faire	53.00 €
Corde de bois Chêne à faire	68.00 €
Corde de bois Tout Venant faite en 1m livré sur la commune	140.00 €
Corde de bois Chêne faite en 1 m livré sur la commune	180.00 €
Buse Ecobox en 6 m livrée posée (minimum 1h de pose)	144.00 €
Buse Ecobox en 6 m à prendre	84.00 €
Remblai	Tarif carrière
Confection d'un regard	95.00 €
Transport sur la commune/heure	35.00 €
Location 1 table et deux bancs	5.00 €
Occup domaine public « vente déballage » (utilisation l'élec. à l'année)	50.00 €

TARIFS PERISCOLAIRES

Désignation (les montants sont TTC)	2020
Tarif garderie le 1 ^{er} ¼ (7h15 à 7h30)	0.40 €
Tarif garderie la demi-heure	0.65 €

TARIFS LOCATIONS SALLE POLYVALENTE

SALLES CONCERNÉES	2020	
	ST Gravé	Communes Extérieures
Petite Salle 2 jours Hiver (01/11 au 30/04)	150.00 €	170.00 €
Petite Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	100.00 €	120.00 €
	-----	-----
Grande Salle 2 jours Hiver (01.11 au 30.04)	320.00 €	340.00 €
Grande Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	250.00 €	270.00 €
	-----	-----
Salle pour vin d'honneur ou ½ journée	75.00 €	85.00 €

La salle est mise à disposition pour les obsèques à titre gratuit.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

CONCESSIONS	2020
Pour 15 ans	65 €
Pour 30 ans	130 €
Pour 50 ans	215 €
COLUMBARIUM	
Case urne 15 ans	427 €
Case urne 30 ans	746 €

TARIFS POUR CASSE OU PERTE DE VAISSELLE

Désignation	Montant 2020
Verre empilable 20 cl	0.50 €
Flûte 10 cl	1.30 €
Tasse 13 cl	1.10 €
Assiette filet bleu plate Ø 155 mm	2.30 €
Assiette filet bleu creuse Ø225 mm	3.30 €
Couteau table inox	0.60 €
Fourchette table inox	0.30 €
Cuillère table inox	0.30 €
Cuillère café inox	0.15 €
Couteaux steak manche noir	0.80 €
Louche inox Ø14 cm	15.00 €
Écumoire inox Ø18 cm	18.00 €
Broc arc 100 cl	2.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les tarifs tels que présentés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2020

Il est demandé que lors des locations par les associations, il soit remis la clef du placard pendant le Week end.

MAISONS FLEURIES

Chaque année il convient de valider les prix pour le « concours maisons fleuries édition 2020 »

Il est proposé de reconduire les prix comme l'an dernier, à savoir :

1^{er} prix : 45 € - 2^{ème} au 3^{ème} prix : 35 € - 4^{ème} au 5^{ème} prix : 30 € - 6^{ème} au 7^{ème} prix : 25 €

8^{ème} au 10^{ème} prix : 20 €

Les bons d'achats seront à faire valoir auprès de Patricia HAMON de Malansac et Jocelyn HEMERY de Peillac

Les membres du Conseil Municipal valident les prix comme présentés ci-dessus.

2019_12_02 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Budget commune :

Étant donné une insuffisance de crédits budgétaires en investissement sur le compte 2315, il convient de prendre une Décision Modificative Budgétaire de régularisation (complément voirie).

DI – c/2315 installation outillage, voirie : + 7300 €

DI – c/020 dépenses imprévues : - 5 600 €

DI c/202 frais, documents urbanismes, cadastre : - 1 700 €

L'ensemble du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorisent Madame le Maire à régulariser ces écritures

2019_12_03 FINANCES : EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Il est souhaitable de prendre une délibération permettant de mandater les dépenses d'investissement non comprises dans les restes à réaliser 2019. En effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année n + 1, le Conseil Municipal peut autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2020, ces inscriptions seraient les suivantes :

Section d'investissement dépenses	Budget 2019	¼ crédits
21578 outillage de voirie	2 000.00	500.00
2184 immobilisations corporelles	13 343.00	3 335.75
2313 op 16 - constructions	69 000.00	17 250.00
2315 installation mat outil techniques	30 000.00	7 500.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	114 343.00	28 585.75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice dans l'attente du vote du budget primitif 2020

2019_12_04 FINANCES : RESTES A REALISER

Certaines dépenses et recettes n'ont pas été exécutées, il convient de déterminer les restes à réaliser à reporter sur le budget 2020

Budget Commune

Dépenses investissement : c/2313 op 16 : 13 500 €

Recettes investissement : néant

Budget Commerce

Dépenses investissement : c/2313 : 250 000 €

Recettes investissement : c/ 1323 : 125 000 €

c/1341 : 91 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à reporter les Restes à réaliser au Budget 2020

2019_12_05 FINANCES : INDEMNITES TRESORIER

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % demandée par M. HEMERY Ronan trésorier à Questembert,
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

2019_12_06 SITS : APPROBATION DES MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES SUITE A LA DISSOLUTION

Pour clore la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, il convient d'examiner les modalités financières et patrimoniales. Lors de son comité en date du 03 octobre dernier, le SITS a voté les modalités suivantes :

- Répartition de la trésorerie : La trésorerie à la date du 31 décembre 2019 sera répartie au prorata du nombre d'élèves transportés par commune adhérente à la date du 02 septembre 2019.
- Répartition du résultat de fonctionnement : le résultat de fonctionnement en date du 31 décembre 2019 sera réparti au prorata du nombre d'élèves transportés par commune adhérente à la date du 02 septembre 2019.
- Répartition du résultat d'investissement : le résultat d'investissement à la date du 31 décembre 2019 sera réparti au prorata du nombre d'élèves transportés par commune adhérente à la date du 02 septembre 2019.
- Répartition des biens : la vente des biens du syndicat est validée comme suit :
 - Commune de PLUHERLIN : 2 grandes armoires pour la somme de 150 € ;
 - Commune de PEAULE : 2 ordinateurs PC 50 € par ordinateur 1 onduleur 20 € 1 réfrigérateur 20 €
1 armoire sur-meuble grise 30 € 17 1 meuble en « fer » 3 tiroirs 50 € 1 petit ventilateur 10 € Total
230 €
 - Mme BOURHIS Aurélie : voiture Peugeot 207 pour la somme de 1 100 € ;
 - Mme PETIT Sophie : ordinateur portable pour la somme de 50 € ;Ces biens feront l'objet d'un titre administratif. Le reste des biens sera donné à Emmaüs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **prend acte de la dissolution du SITS de Questembert au 31/12/2019**
- **approuve la répartition des actifs et passifs comme présenté ci-dessus**

2019_12_07 COMMERCE : VALIDATION AVENANT 1 ET 2

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du commerce, le marché qui a été conclu avec l'entreprise CGB de Redon au titre du lot 1 : gros œuvre d'un montant initial de 225 461.43 HT, fait l'objet de deux avenants :

Avenant n° 1 : évacuation de la cuve à fioul et dégazage (pas prise en compte à l'initial) d'un montant de
1 800.00 € HT

Avenant n° 2 : reprise de support existant par arase – élévation de mur en aggloméré de 20 type « b40 »
hourdés au mortier ciment, chaînage BA : 3 526.50 € HT

S'agissant de circonstances imprévues, le montant du marché pour le lot N° 1 est porté à la somme de
230 787.93 € HT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **valident les chiffres des avenants**
 - 1 pour un montant de 1 800 € HT**
 - 2 pour un montant de 3 526.50 € HT**
- **autorisent Madame le Maire à les signer et tous documents s'y rapportant**

Monsieur GUEMENE, explique que lors de la démolition, le mur n'a pas de support, pour le futur plancher, il sera donc posé un isolant avant de couler la dalle béton qui engendrera une plus value sur le lot 1 gros œuvre et une moins value sur le lot carrelage.

Un conseiller intervient sur le suivi du chantier par le cabinet GORY ; plus que néfaste, les documents ne sont pas remis aux entreprises en temps, ce qui retardent le chantier. L'ensemble du Conseil demande qu'une mise au point avec l'architecte et les entreprises soit faite rapidement. Il est demandé que soit appliqué les pénalités prévues à cet effet au cabinet de maîtrise d'œuvre.

2019_12-08 COMMERCE : MONTANT LOYER A DETERMINER

Madame le Maire informe les membres qu'une réunion s'est tenue début décembre avec des membres de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, M. Lemoing de Questembert Communauté et la commission commerce concernant l'appel à candidature qui doit être lancé courant janvier. Proposition de la CCI pour un accompagnement dans la mise en œuvre et la coordination de l'appel à candidatures pour un montant de 2 250.00€ HT.

Il convient de définir le montant du loyer du commerce qui sera demandé lors de l'appel à candidature. Madame le Maire fait lecture du contenu de l'appel à candidature. Au vu des chiffres actualisés et du prêt qui sera contracté pour les travaux, il est proposé 700 € HT par mois pour la location du local commercial et 300 euros par mois pour le logement à l'étage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention,
-valide les montants proposés à la location,
-valide le montant proposé de la CCI et autorise madame le Maire à signer le contrat.**

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé, pourquoi 2 agents pour distribution des calendriers du service déchets de Questembert Communauté : Fabrice DEPEIGE, *délégué de la commune fera remonter la demande*

Résumé de la réunion qui s'est tenue avec une administrée et M. GUITTON, suite au courrier reçu concernant le stationnement interdit sur les trottoirs de la route de Rochefort : *demande d'un éclairage supplémentaire pour accéder au parking de la Mairie prévue à cet usage.*

Henri GUEMENE informe le Conseil sur des aides pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (atelier technique et salle polyvalente) une étude d'opportunité va être menée par Morbihan Energie.

Demande si une prise en charge pour la destruction des nids de frelons asiatiques peut se faire soit par la commune, ou communauté de commune : *les renseignements seront pris pour un prochain conseil.*

à retenir

- ◆ vœux du Maire : samedi 18 janvier à 10h30
- ◆ prochain conseil municipal : jeudi 6 février 2020
- ◆ commission finances : lundi 10 février 2020
- ◆ vote des budgets : jeudi 5 mars 2020

**La séance est clôturée à 23 heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2019_12_01 à 2019-12- 08**

M.O. COLINEAUX	H. GUÉMENÉ	P. BROHAN Pouvoir
L. GUITTON	C. NEVOUX	Y. LE CARS
D. LOYER	A. DUBOIS Pouvoir	T. AUTRAN
C. GUEHO	F. DEPEIGE	M.-T. CAUDARD
M.-T. LE RAY	J. PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE